



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 339-2024 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Lors de la séance tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 339-2024 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux d'infrastructures. .

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 11^{ième} jour d'avril 2024.

Éric Émond
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le jeudi 11 avril 2024 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Eric Emond